Nations Unies S/PV.5027



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5027e séance

Jeudi 2 septembre 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Yáñez-Barnuevo	(Espagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Andereya
	Chine	M. Wang Guangya
	États-Unis d'Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/703)

04-47597 (F)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/703)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Pronk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, document (S/2004/703). J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2004/671 et S/2004/701, contenant le texte de lettres du Soudan datées des 19 et 31 août 2004, respectivement; et S/2004/674, contenant le texte d'une lettre datée du 18 août 2004, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de paix. Je lui donne la parole.

M. Pronk (*parle en anglais*) : Comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, le rapport du Secrétaire général présenté en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité a été mis à la disposition des membres du Conseil de sécurité. Pour cette raison, je ne ferai pas le tour du problème et me limiterai à une brève déclaration. J'aimerais souligner 10 points importants sur la base du rapport.

Le premier point concerne le processus. Après l'adoption de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, le Gouvernement soudanais, lors d'une réunion avec l'Organisation des Nations Unies et des partenaires, a déclaré qu'il se conformerait aux exigences énoncées dans ladite résolution. Nous avons clairement indiqué que la résolution ne devait pas être interprétée comme une attaque à l'encontre du Soudan et de ses dirigeants, mais, bien au contraire, comme un moyen de protéger les citoyens soudanais qui sont victimes d'atrocités. Nous avons également clairement indiqué que nous étions disposés à aider les autorités soudanaises à se conformer aux exigences de la résolution.

Dans le cadre du Mécanisme conjoint d'application, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires – y compris les ambassadeurs de nombreux pays représentés à Khartoum – ont entamé des discussions approfondies avec le Gouvernement soudanais et au sein d'un certain nombre de missions d'évaluation. Au cours de ces discussions, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires ont cherché à parvenir à un consensus afin d'éviter toutes mauvaises interprétations et de maintenir la pression politique.

Avec ce mécanisme, nous avons pu maintenir la pression sur le Gouvernement et lui offrir notre concours dans l'exécution de sa première obligation : afficher des progrès substantiels, irréversibles et vérifiables en l'espace de 30 jours puis, dans les mois suivants, avancer sur la voie de la sécurité totale dans le Darfour. Pour cela, on a procédé en plusieurs étapes : premièrement, avec l'élaboration, de la part du Gouvernement, de mesures détaillées en vue de réaliser cet objectif; deuxièmement, en veillant à ce qu'elles soient exécutées par toutes les autorités, y compris celles présentes dans le Darfour; troisièmement, en s'assurant qu'elles aient des effets concrets sur le terrain, à savoir une amélioration significative des conditions de sécurité pour la population, en particulier les personnes déplacées.

Mon deuxième point est que le Gouvernement soudanais a réalisé des progrès dans l'exécution des

obligations énoncées dans la résolution. Il est parvenu à renforcer la sécurité dans certaines zones à forte concentration de personnes déplacées; à faire cesser toutes les opérations militaires offensives conduites dans ces zones, y compris les attaques contre les groupes rebelles; à faire preuve de modération et à éviter les représailles, et à redéployer les forces armées de façon à ce qu'elles ne soient pas en contact direct avec les personnes déplacées et les civils – à ce propos, au milieu du mois d'août, la Commission de cessez-le-feu de l'Union africaine m'a indiqué que rien ne permettait d'établir la conduite d'attaques par les avions gouvernementaux depuis la signature du communiqué commun; à déployer des forces de police supplémentaires; à entreprendre le désarmement d'une partie importante des Forces populaires de défense; à lever toutes les restrictions imposées à l'accès de l'aide humanitaire; à annoncer une politique des retours volontaires seulement; à s'abstenir d'exercer son droit souverain de statuer si les retours des personnes déplacées sont volontaires et appropriés et à déléguer ce droit à une autorité internationale; à accepter une surveillance internationale des droits de l'homme et à mettre en place des mécanismes nationaux d'enquête sur les exactions; à inciter les dirigeants locaux et les chefs traditionnels à s'employer à régler le conflit dans le Darfour et à promulguer une législation renforçant l'administration autochtone; et, surtout, à engager sans préalable des négociations avec les mouvements rebelles.

Il va de soi que l'application concrète de ces mesures s'accompagnera toujours de retards et de ratés. Mais l'ONU et ses partenaires sont toujours parvenus à dialoguer et à résoudre ces questions avec le Gouvernement. En ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général, j'ai loué le Gouvernement pour les progrès accomplis au cours de cette courte période initiale de 30 jours.

J'en arrive à mon troisième point. Dans deux domaines essentiels – je dis bien essentiels –, le Gouvernement n'a pourtant pas honoré ses engagements. Premièrement, il n'a pas réussi à mettre un terme aux attaques des milices contre les civils, ni à désarmer ces mêmes milices. Si le désarmement d'une partie des Forces populaires de défense est une mesure digne d'éloges, ce n'est quand même pas la même chose que de désarmer l'ensemble des milices, y compris les Jinjawids, qui sont sous le contrôle du Gouvernement. Deuxièmement, aucune mesure concrète n'a été prise pour traduire en justice, voire pour identifier le moindre chef de milice ou le moindre auteur des attaques, laissant de fait les violations des droits de l'homme se poursuivre dans un climat d'impunité. Bien que des individus aient été arrêtés, aucune stratégie énergique et systématique visant à mettre un terme à l'impunité et à traduire en justice les chefs des Jinjawids et leurs complices n'a été mise en place jusqu'à présent.

Mon quatrième point porte sur les conséquences. Tout cela signifie que, en dépit des progrès dont je viens de parler, une grande insécurité demeure. Le nombre des personnes fuyant leurs foyers et leurs villages est toujours en hausse. Cela dit, il importe aussi de noter que les conditions de sécurité se sont améliorées dans les zones que le Gouvernement a décidé de rendre sûres dans un délai de 30 jours. La sécurité dans ces zones est meilleure qu'il y a un ou deux mois. Elle est également plus grande qu'ailleurs. Il va sans dire qu'il faudrait étendre de façon notable les zones à rendre sûres pour, au bout du compte, couvrir l'ensemble de la partie du Darfour sous contrôle gouvernemental. C'était l'idée de départ de l'ONU et de ses partenaires, d'un côté, et du Gouvernement, de l'autre. Il était également entendu que toute amélioration dans un secteur ne devrait pas aller de pair avec une détérioration des conditions ailleurs. Il ne saurait y avoir de compromis en matière de sécurité. Au contraire, les mesures initialement prises dans certains secteurs devraient servir de modèle pour tout le Darfour.

J'en viens à mon cinquième point, le problème clé qu'est la perte de confiance des personnes déplacées à l'égard des autorités. La méfiance des déplacés tient au fait qu'ils croient le Gouvernement à l'origine de la terreur et des souffrances qu'ils subissent. Que cela soit vrai ou non, cette perte de confiance n'en demeure pas moins réelle. Il va de soi que le Gouvernement ne pourra pas à lui seul regagner cette confiance. Une augmentation de l'aide, l'absence de pressions directes ou indirectes sur les personnes déplacées pour qu'elles regagnent leur foyer, une meilleure gestion des camps, une médiation du conflit, une réconciliation et une plus grande sagesse, telles sont les conditions nécessaires pour désamorcer les situations potentiellement explosives.

Mon sixième point découle directement du précédent. Le Gouvernement est tenu de protéger son peuple contre les attaques et contre les violations des

droits de l'homme. C'est le principal message de la résolution 1556 (2004); c'est le message que nous ne cessons de mettre en avant dans toutes les discussions : tout gouvernement, y compris les autorités soudanaises, a l'obligation de tout mettre en œuvre pour protéger ses citoyens. Il incombe au Gouvernement de veiller à ce qu'aucune attaque dirigée contre des civils n'ait lieu, qu'il exerce ou non une influence sur les auteurs de ces attaques. Ce message pourrait s'accompagner d'un autre : nous engageons vivement le Gouvernement, s'il est dans l'incapacité de protéger pleinement ses citoyens, à rechercher, à demander et à accepter l'aide de la communauté internationale.

Mon septième point est que cette aide peut prendre différentes formes. Il faudrait au minimum accroître de façon substantielle la capacité de surveiller la sécurité et d'en assurer l'efficacité maximale. Cela signifierait tout d'abord qu'il faudrait élargir le mandat de surveillance pour qu'il porte sur la mise en œuvre de tous les accords, non seulement ceux conclus entre le Gouvernement et les rebelles – le cessez-le-feu – mais pour qu'il englobe également les accords conclus entre le Gouvernement, l'ONU et ses partenaires. Deuxièmement, l'élargissement du mandat signifierait qu'il faudrait donner une plus grande place à la notion d'activités de surveillance. La surveillance ne doit pas se limiter à enquêter sur des incidents qui se sont produits. Une surveillance préventive permettra d'empêcher de tels incidents grâce à une présence constante, 24 heures sur 24, là ou de tels incidents sont susceptibles de se produire, y compris dans les camps, et cette surveillance, par son rôle de médiation, empêchera l'escalade des conflits et l'accroissement de l'insécurité. Le troisième élément consisterait en un plus grand effort de surveillance de la situation sur le terrain avec plus d'yeux, de mains, de pieds, de roues, d'avions et de cerveaux.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, une mission élargie de l'Union africaine au Darfour est un moyen d'atteindre cet objectif qui ne dépende pas des parties, un moyen général, neutre, efficace et appuyé de façon fiable par les moyens logistiques et les ressources fournis par la communauté internationale.

Mon huitième point a trait aux négociations. Le Darfour continuera de souffrir tant qu'un règlement politique ne mènera pas à une paix durable. La recherche d'une solution politique est en cours à Abuja (Nigéria). Il faut examiner les causes profondes du conflit. Je me félicite de ce que les parties ont pu convenir d'un ordre du jour qui inclut tant les préoccupations urgentes que les problèmes à long terme : problèmes de sécurité et questions humanitaires et politiques autant que sociales et économiques telles que l'accès égal à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles, l'élimination de la pauvreté et la promotion d'un développement durable pour assurer les moyens de subsistance.

J'engage instamment les parties à rester à la table des négociations même si elles s'estiment frustrées ou provoquées. Je les engage également à poursuivre et à intensifier leurs efforts et à rechercher l'assistance de l'Union africaine, ainsi que des facilitateurs et des médiateurs de l'ONU. Un règlement politique devrait permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées de retourner dans leurs foyers. Il est aussi de leur intérêt que la priorité soit accordée aux questions de sécurité. Pendant que les pourparlers se poursuivent, les deux parties doivent faire preuve du maximum de retenue sur le terrain et respecter pleinement l'accord de cessez-le-feu humanitaire. Cela vaut tant pour le Gouvernement soudanais que pour les mouvements rebelles. La pression internationale doit se faire sentir de la même manière sur l'ensemble des acteurs.

Mon neuvième point porte également sur les négociations. La crise au Darfour ne peut être considérée indépendamment de la recherche d'une solution générale au Soudan. Une solution globale nécessite la paix entre le Gouvernement et le Mouvement de libération du peuple soudanais. Cela signifie que l'initiative de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à Naivasha devrait reprendre rapidement et être menée à bonne fin. Une conclusion durable des pourparlers sur le Darfour nécessite un règlement entre Khartoum et Rumbek, et non pas l'inverse. Ceci devrait au moins se dérouler parallèlement.

Le Soudan a une longue histoire de pourparlers tués dans l'œuf et de promesses non tenues. Achever les pourparlers de Naivasha prouverait que négocier a un sens et que des négociations de paix peuvent effectivement aboutir à des résultats. Par ailleurs, le résultat des pourparlers de Naivasha pourrait servir de modèle aux pourparlers sur le Darfour. Je veux parler ici de la décentralisation, d'un degré substantiel d'autonomie pour les régions, du partage du pouvoir, de l'égalité et de la coexistence des diverses tribus et

populations au sein d'une seule nation. Les changements constitutionnels issus de Naivasha pourraient inspirer aux rebelles une confiance dans le processus et fournir également un cadre politique concret pour le Gouvernement. Enfin, et c'est tout aussi important, la paix entre le Nord et le Sud déboucherait, selon les protocoles convenus à ce jour, sur un système gouvernemental à Khartoum qui inclurait également des représentants du Sud. Cela renforcerait la confiance mutuelle entre les parties à la table des négociations pour le Darfour.

Tout effort visant à faire dépendre la conclusion du processus de l'IGAD de la fin de la crise au Darfour serait donc contre-productif, et les conséquences pourraient déstabiliser encore davantage le pays et la région et, en fin de compte, prolonger la crise au Darfour même.

J'en arrive maintenant à mon dernier point. La situation humanitaire au Darfour reste sombre. Il existe de grandes lacunes pour ce qui est de l'approvisionnement en vivres et en eau et de la salubrité. Nombre de personnes déplacées restent encore hors de notre rayon d'action. Aucune épidémie ne s'est déclarée, mais la malnutrition et la mortalité sont encore trop élevées. On note une certaine amélioration due aux efforts inlassables de nombreuses personnes, très jeunes pour la plupart, venues de nombreux pays pour aider les victimes de cette crise provoquée par l'homme. Les organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales ont fait et continuent de faire un travail énorme.

Toutefois, il nous faut plus d'assistance – davantage de ressources et un plus grand nombre de personnes. Les engagements financiers pris à ce jour ne répondent pas aux besoins pressants pour 2004. Nous avons besoin d'au moins 250 millions de dollars supplémentaires d'ici la fin de l'année. L'assistance financière n'a jamais suffi à couvrir les estimations initiales de ce que l'on avait jugé nécessaire. Par ailleurs, ces estimations se sont avérées trop faibles, car il y a plus de réfugiés et de personnes déplacées que prévu. Et il nous faut également des ressources financières supplémentaires pour créer la capacité de surveillance plus développée que j'ai mentionnée.

Depuis près de deux mois, les organismes humanitaires ont eu un libre accès au Darfour. À part des goulets d'étranglement logistiques, rien n'empêche une opération de secours adéquate. Il faut saisir cette chance. Il faut pour le moins doubler les ressources. L'on parle beaucoup du Darfour en dehors du Soudan – et ce, à juste titre, tant la misère est grande. De nombreuses missions se rendent au Soudan, encore une fois à juste titre, car il faut maintenir la pression. Mais comme l'a dit un ministre qui s'y est rendu : « Il faut joindre le geste à la parole ». Il nous faut vraiment accorder beaucoup d'attention à ce problème et en parler, mais il nous faut également maintenir la pression et débloquer des ressources.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Pronk de l'exposé complet qu'il vient de nous présenter.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.